

K.S./

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail-Justice-Solidarité

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT

DECRET

D/2007/ 002 /PRG/SGG

PORTANT NOMINATION D'AMBASSADEURS

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Loi Fondamentale ;

VU le Décret N°D/2006/ 014/PRG/SGG du 29 mai 2006, portant restructuration du
Gouvernement ;

VU le Décret N°D/2006/015/PRG/SGG du 29 mai 2006, nommant les membres du
Gouvernement;

DECRETE,

Article 1er : Les Cadres dont les noms suivent sont nommés dans les fonctions
d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire auprès des pays ci-après :

1. FRANCE :

- Madame KEITA Makalé CAMARA, précédemment Ambassadeur de
Guinée près la République du Sénégal

2. MALI :

- Monsieur Mamady TRAORE, précédemment Conseiller au Ministère des
Affaires Etrangères

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet pour compter de la date de sa
signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 16 JAN. 2007 2007



GENERAL LANSANA CONTE